



LA BRILLAZ



Résultat de l'enquête des besoins en places d'accueil extrafamilial Septembre 2017

1. Introduction

La loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), inscrit l'évaluation des besoins dans son article 6 :

Art. 6 Communes

1 Les communes ou associations de communes évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial. La possibilité de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, les aspects de socialisation et l'évolution démographique sont pris en compte.

2 Les résultats des évaluations sont communiqués aux citoyens et citoyennes.

Le 29 mars 2017, un questionnaire d'évaluation des besoins en place d'accueil extrafamilial a été adressé aux parents d'enfants de 0 à 12 ans résidant sur le territoire de la Commune de la Brillaz.

Le 16 mai 2017, un courrier de relance a été renvoyé aux parents qui n'avaient pas encore répondu.

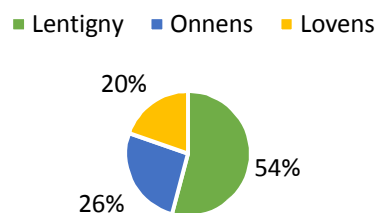
Les chiffres présentés dans ce rapport font état au 30 juin 2017. Par souci de compréhension et de facilité de lecture, certains chiffres ont été arrondis à l'unité supérieure ou inférieure.

2. Données générales

195 questionnaires ont été envoyés et 122 ont été reçus en retour.

202 enfants sont concernés par cette enquête, dont 68 en âge préscolaire et 134 en âge de scolarité infantine et primaire. A savoir que la commune de La Brillaz compte 286 enfants entre 0 et 12 ans au total.

Répartition par village



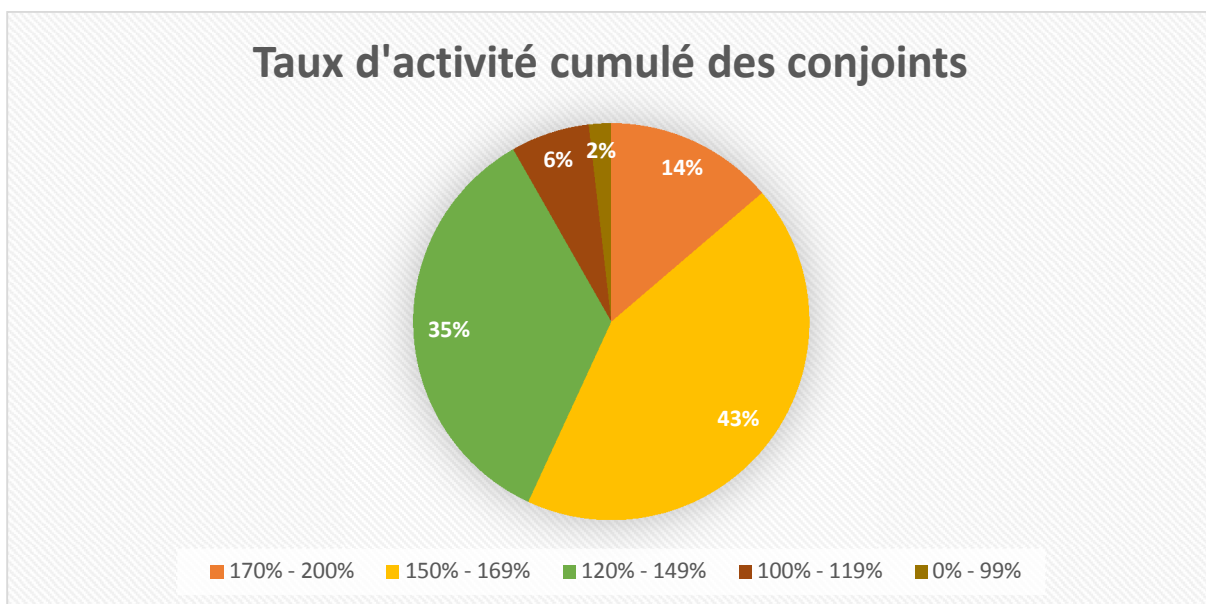
Les résultats de l'enquête ci-dessous se basent sur **un taux de participation de 62.56% et couvre 70.6% des enfants de la commune**. Nous pouvons dès lors relever l'excellente collaboration des citoyens pour la réalisation de cette étude.

3. Données sur la composition des ménages, l'activité professionnelle et la situation financière

89% des couples interrogés sont mariés.

9.84% sont des familles monoparentales et 0.82% ont une composition « autre ».

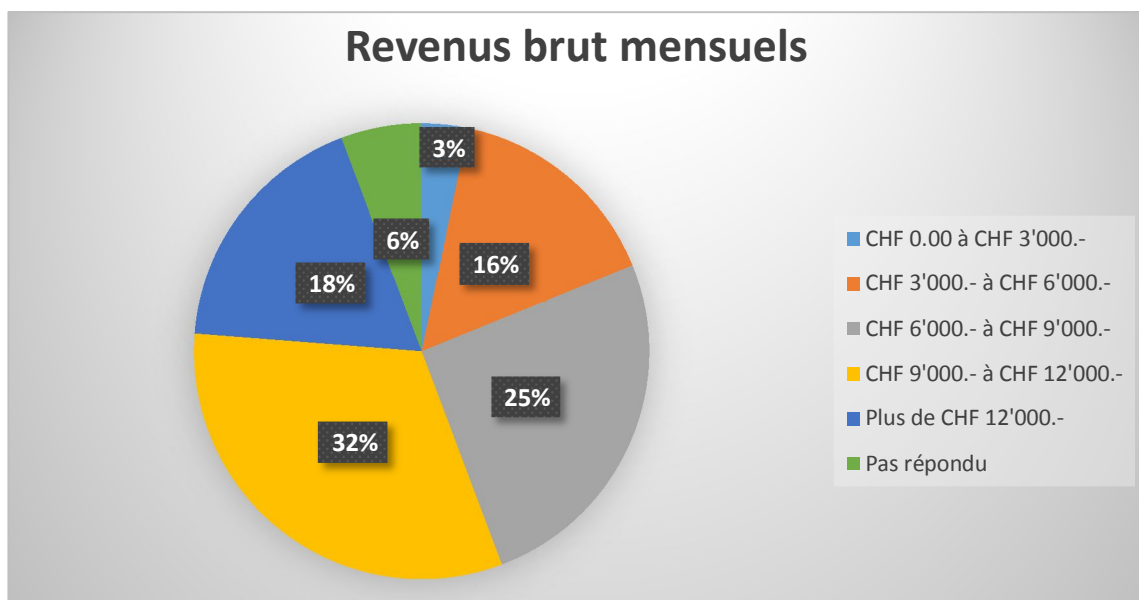
Dans 92.66% des ménages, les deux parents ont une activité professionnelle.



Parmi les familles monoparentales, le taux d'activité du parent se situe principalement entre 50% et 100%.

Sur l'ensemble des familles interrogées, seules 4.09% travaillent à un taux d'activité inférieur à 100% (taux cumulé pour les conjoints). Pour terminer, 74% des parents interrogés ont des horaires réguliers et 24% des horaires irréguliers. La différence de 2% provient des questionnaires dont un des parents a des horaires réguliers et l'autre des horaires irréguliers.

Revenus des familles



4. Etat des lieux pour les enfants en âge préscolaire

Solutions de garde actuellement utilisées par les ménages durant leur activité professionnelle

47 % des familles ayant des enfants en âge préscolaire utilisent un mode de garde « crèche » ou « assistante parentale (maman de jour) ».

Nombre d'enfants accueillis en crèche répartition par jour

	Matin	Après-midi
Lundi	3	3
Mardi	7	7
Mercredi	10	9
Jeudi	12	12
Vendredi	9	8

Nombre d'enfants accueillis par des assistantes parentales répartition par jour

	Matin	Après-midi
Lundi	8	10
Mardi	13	12
Mercredi	9	8
Jeudi	9	10
Vendredi	5	6

44% des familles se disent satisfaites du mode de garde actuel et 6% ne sont pas satisfaites. Les raisons évoquées sont : le manque de places d'accueil, la distance avec le domicile et le prix. 50% des parents n'ont malheureusement pas répondu à cette question.

Besoins d'offres de garde supplémentaires pour les enfants en âge préscolaire

15 % des familles ayant des enfants en âge préscolaire ont besoin d'une offre de garde supplémentaire. Au total, 7 enfants sont concernés par ce besoin pour un total de 20 demi-jours (nbre de demi-jour multiplié par le nbre d'enfants). Les parents recherchent principalement un mode d'accueil collectif (crèche).

En terme d'horaires, les besoins se regroupent pour un accueil dès 7h et jusqu'à 18h30. Seule une famille évoque un besoin au-delà de 18h30.

Besoin de socialisation

23% des familles interrogées ont déjà un ou plusieurs enfants fréquentant une école maternelle ; tous fréquentent la Souris verte à Onnens.

63% des parents indiquent vouloir inscrire leur-s enfant-s dans une école maternelle/groupe de jeux, cela représente 48% des enfants en âge préscolaires concernés par l'étude.

5. Etat des lieux pour les enfants en âge de scolarité enfantine et primaire

Pour rappel, 57% des familles interrogées ont des enfants en âge de scolarité enfantine et primaire, cela représente 134 enfants.

Parmi ces familles, 40% utilisent une offre d'accueil extrascolaire.

Le tableau ci-dessous fait état de la fréquentation des enfants auprès d'un accueil extrascolaire. Certains enfants sont accueillis auprès d'une assistante parentale.

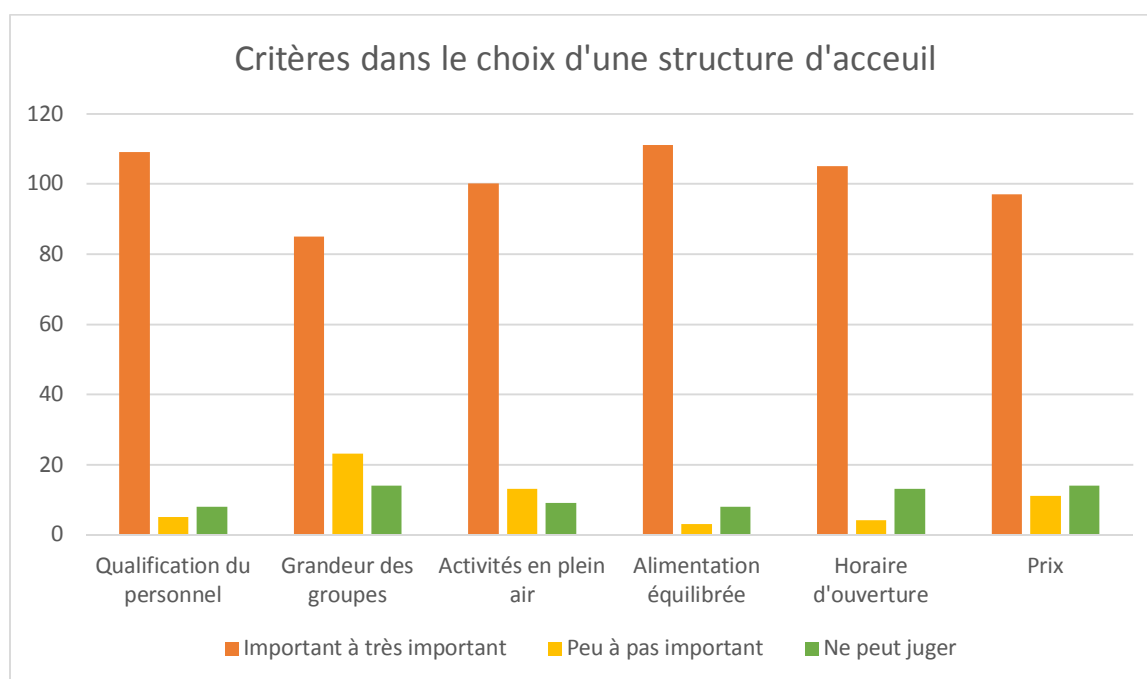
	Le matin avant l'école	Pause de midi	Après-midi, après l'école	<i>Tout le matin</i>	<i>Tout l'après-midi</i>
Lundi	6	10	7	2	2
Mardi	5	10	6	2	2
Mercredi	7	7	7	4	4
Jeudi	3	6	5	4	4
Vendredi	6	13	8	3	3

24% des familles auraient besoin d'une offre d'accueil extrascolaire supplémentaire. Ce chiffre est à lire avec prudence, car actuellement l'AES de la Brillaz peut répondre à toutes les demandes d'accueil. Il est possible que la question posée ait mal été interprétée par les parents.

Cependant, 17% des parents souhaitent une offre d'accueil extrascolaire durant les vacances. Cela représente 15 enfants.

6. Appréciation générale

Les parents interrogés ont été amenés à se prononcer sur les critères qu'ils jugeaient importants dans le choix d'une structure d'accueil extrafamilial.



Pour l'accueil préscolaire, nous pouvons encore ajouter que la majorité des parents estiment important à très important que le lieu d'accueil se situe à proximité du domicile.

Pour l'accueil extrascolaire, la proximité de l'école ainsi que le temps consacré aux devoirs sont également des critères importants à très importants.

7. Conclusion

Nous constatons que ce thème a suscité de l'intérêt auprès des personnes concernées. De nombreux questionnaires ont été retournés bien qu'aucun besoin d'accueil n'était souhaité.

La majorité des parents sont satisfaits du système de garde extrafamilial proposé par la commune et nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir de ce constat. La commune de la Brillaz répond donc aux besoins de ses citoyens. Cependant, 7 enfants en âge préscolaire sont en attente d'une solution supplémentaire. Ce chiffre ne peut qu'être interprété avec subjectivité ; d'une part, il peut sembler minime au vu du nombre d'enfants au total, et d'autre part, pour les parents concernés, il s'agit d'une réelle difficulté rencontrée à conjuguer vie de famille et vie professionnelle.

Selon les données recensées auprès de l'administration communale, 30 enfants sont placés dans 7 crèches différentes et 10 sont gardés par des assistantes parentales. Le nombre de crèches fréquentées et la distance de certaines par rapport à notre commune, nous laisse supposer que des solutions alternatives ont dû être trouvées par les parents pour pallier au manque de places d'accueil dans la région.

Les résultats de cette enquête ne nous permettent pas d'affirmer clairement qu'il manque une offre de garde pour les enfants en âge préscolaire et qu'il serait nécessaire de créer des places d'accueil. Néanmoins, ces résultats invitent le conseil communal à s'interroger sur sa volonté politique d'offrir une telle offre à ses citoyens.

L'école maternelle La Souris Verte a suscité de nombreux questionnements ces dernières années, notamment avec l'entrée en vigueur de la 2^{ème} année enfantine. La fréquentation actuelle, soit 63 enfants sur 8 demi-journées par semaine ainsi que les résultats de cette étude confirment l'engouement de la population pour cette structure et nous encouragent vers sa pérennisation.

En termes d'accueil extrascolaire, nous constatons que l'offre répond à la demande actuelle pour les plages horaires durant les périodes scolaires. Toutefois, il reste à se demander si un accueil durant les vacances devrait être proposé.

VJS/09.2017